



La Chapelle sur Erdre, le 22 novembre 2017

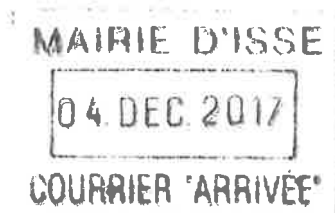
**Le Président du Conseil d'Administration du  
Service d'Incendie et de Secours de Loire-  
Atlantique**

A

**Monsieur Alain RABU  
Maire de Saint-Vincent-des-Landes**

**Monsieur Michel BOISSEAU  
Maire d'Issé**

**DIRECTION**



Référence : DD-2017-11-22-9572- MT/ALB

**Objet : organisation opérationnelle du secteur d'Issé, Saint-Vincent des Landes, Treffieux**

Messieurs les maires,

Par courrier reçu le 2 novembre 2017, vous avez attiré de nouveau mon attention sur vos préoccupations relatives à l'avenir des centres d'incendie et de secours d'Issé et de Saint-Vincent-des-Landes.

Conformément au Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques arrêté par le Préfet le 11 mai 2012, les centres de secours d'Issé, Saint-Vincent-des-Landes et Treffieux constituent une communauté de CIS destinée à assurer la distribution des secours sur l'ensemble des communes concernées.

Au cours de l'année 2015, plusieurs hypothèses d'organisation ont été élaborées avec les sapeurs-pompiers, et je vous confirme que c'est avec une réelle attention que j'ai pris connaissance des résultats des travaux effectués. La mutualisation des moyens de secours répond à des enjeux de territoires, et à des obligations de rationalisation, ces dernières émanant non seulement des organismes de contrôle comme la Chambre Régionale des Comptes, ou la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises du Ministère de l'Intérieur, mais résultent aussi des contraintes contextuelles prises en compte par le Conseil d'Administration du SDIS lors de l'élaboration du plan pluriannuel d'investissement.

Ces réflexions ont été reprises dans le document d'orientations stratégiques approuvé par le Conseil d'Administration du SDIS le 13 juin 2017, et dont une présentation du projet vous a été proposée à Châteaubriant, le 17 janvier 2017. Ce document approuvé à une très forte majorité par le Conseil d'Administration du SDIS insiste sur la nécessité de développer des polarités dont l'une concerne le secteur de la commune de Châteaubriant. Considérant qu'il importe d'offrir aux habitants de ce pôle une organisation des secours répondant au dynamisme économique et social, et aux risques caractéristiques de ce territoire, j'ai donc décidé, conformément aux préconisations du SDACR, de renforcer la capacité de la réponse opérationnelle du CIS de Châteaubriant en mettant en place un régime de garde postée.

Cette mesure indispensable s'accompagnera de dispositions concrètes que j'ai demandées au directeur du SDIS de mettre en œuvre au cours du premier semestre 2018. Ainsi, ce centre de secours qui couvre déjà de nombreuses communes autour de Châteaubriant verra son secteur d'intervention augmenter.

Cette évolution illustre la volonté que je ne cesse d'affirmer de maintenir la réponse opérationnelle sur l'ensemble du département à un haut niveau qualitatif malgré un contexte budgétaire et économique des plus contraints.

Concernant la communauté de CIS incluant les centres d'Issé, Saint-Vincent-des-Landes et Treffieux, mon appréciation de la situation n'a pas varié au fil des mois. Une mutualisation des moyens, des ressources, et des compétences entre ces centres de secours est indispensable pour tenir compte de l'évolution des territoires et de l'organisation du SDIS. Le document d'orientations stratégiques précise les éléments d'appréciation de la pertinence d'une COMCIS. Le premier est relatif à l'activité opérationnelle. Les CIS de Issé et St Vincent des Landes effectuent une centaine d'interventions de secours par an, dont une vingtaine de départs liés à des incendies, et une soixantaine de secours aux personnes. Sans minimiser l'intérêt de ces sollicitations, force est de constater que ce taux est faible au regard des exigences de formations, et d'équipements.

Le deuxième facteur pris en compte est l'état de l'immobilier. En ce qui concerne le bâtiment du centre de secours d'Issé, celui-ci n'est plus adapté aux besoins d'un CIS à tel point que les véhicules de secours de nouvelle génération ne peuvent entrer dans la remise.

Le troisième élément porte sur l'environnement opérationnel et la proximité avec d'autres CIS. Là encore, ce secteur est l'un des plus denses du département avec une implantation de CIS tous les 5 à 6 kilomètres. Une mutualisation est donc parfaitement justifiée.

Le quatrième concerne la disponibilité des sapeurs-pompiers. Celle des personnels des CIS Issé et Saint-Vincent-des-Landes est bonne, et c'est une chance. C'est pour cette raison que ces sapeurs-pompiers (22 à Issé et 24 à Saint-Vincent-des-Landes) seront fortement incités à rejoindre les unités de Châteaubriant et de Treffieux afin de renforcer les équipes actuelles, et de leur permettre de poursuivre aussi longtemps qu'ils le souhaitent leur activité. Le travail de nos sapeurs-pompiers est remarquable, et aucun d'entre eux ne pâtira de la future organisation qui garantira à nos administrés, la disponibilité, la compétence, et l'efficacité du dispositif de secours dans notre département.

Enfin, le cinquième élément porte sur la proximité d'un centre de polarité. Ce sera le cas à Châteaubriant.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Messieurs les maires, l'expression de ma considération distinguée.



**Philippe GROVALET**